

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 7 octobre 2008**

---

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

---

Le Conseil Municipal de la commune de Limoges légalement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2008 en séance publique par M. le Maire s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 7 octobre 2008, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

Mme NAJIM a été désignée en qualité de secrétaire.

**DELEGATIONS de VOTE**

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes BALANCHE, NADAM, LABARDE, conseillères municipales, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom respectivement à MM. EBENSTEIN, FORST, GEUTIER.

**COMMUNICATION – SOCIETE EASYDIS AVENUE DE BROGLIE A LIMOGES**

Mme le Préfet a pris, le 25 septembre 2008, un arrêté autorisant la Société EASYDIS à poursuivre et étendre l'exploitation de son entrepôt couvert situé avenue de Broglie, en Zone Industrielles Nord.

Le Conseil municipal donne acte au Maire de cette communication.

## **EXERCICE BUDGÉTAIRE 2008 – DÉCISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS PRIMITIFS 2008**

Les décisions modificatives soumises à l'approbation du Conseil municipal, qui concernent le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux, des Pompes Funèbres, du Crématorium, des Transports scolaires et du Golf municipal de Saint-Lazare, présentent les caractéristiques suivantes :

### **I. BUDGET PRINCIPAL :**

Il s'agit de la deuxième décision modificative de l'exercice 2008.

Les dotations nouvelles s'élèvent à 1.000.140 € Leur équilibre est assuré grâce à la provision constituée en décision modificative n° 1, au moment de la reprise des résultats antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement les plus significatives concernent :

- un réajustement des crédits sur les postes de l'énergie, des combustibles et des carburants, rendu nécessaire par l'évolution du coût des produits pétroliers au premier semestre : 524.900 €
- une dotation complémentaire de 90.000 € pour la taxe foncière,
- un complément de crédits de 55.500 € destiné aux publications réglementaires des services.

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 232.880 € Elles concernent pour l'essentiel :

- une acquisition foncière : 203.500 €
- la poursuite du déploiement du réseau fibre optique : 50.000 €
- des réajustements de crédits : - 26.020 € (virement au fonctionnement).

### **II. BUDGETS ANNEXES :**

- Budget annexe « Eau »

Les résultats antérieurs et les restes à réaliser avaient été repris par anticipation à l'étape du Budget Primitif.

Cette décision modificative permet notamment :

- le réajustement de la ligne budgétaire concernant le reversement à l'Agence de l'Eau de la nouvelle redevance pour pollution d'origine domestique (410.000 €),
- des écritures d'ordre pour régularisation d'anciennes subventions (modification de la nature comptable et prévision d'amortissements).

\*      \*

\*

Pour les autres budgets annexes, les décisions modificatives concernent principalement la reprise des restes à réaliser et l'affectation des résultats dégagés sur l'exercice 2007.

Les points essentiels sont :

- Budget annexe « Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux »
  - . moyens de financement globalisés (résultats 2007)..... 204.380 €
  - . besoins de financement restes à réaliser ..... 74.045 €
  - . besoins de financement crédits nouveaux DM ..... 5.335 €
  - . réduction d'emprunt..... 125.000 €
  
- Budget annexe "Pompes funèbres"
  - . besoins de financement globalisés (résultats 2007) ..... 872.449 €
  - . capacité de financement restes à réaliser ..... 1.501.514 €
  - . besoins de financement crédits nouveaux DM ..... 629.065 €
  
- Budget annexe "Crématorium"
  - . moyens de financement globalisés (résultats 2007)..... 464.262 €
  - . besoins de financement restes à réaliser ..... 16.026 €
  - . besoins de financement crédits nouveaux DM ..... 448.236 €

- Budget annexe "Transports scolaires"
  - . moyens de financement globalisés (résultats 2007)..... 17. 909 €
  - . besoins de financement crédits nouveaux DM ..... 17.909 €
  
- Budget annexe "Golf municipal de Saint-Lazare"
  - . moyens de financement globalisés (résultats 2007)..... 12.146 €
  - . besoins de financement restes à réaliser ..... 327.456 €
  - . besoins de financement crédits nouveaux DM ..... 12.690 €
  - . emprunt d'équilibre..... 328.000 €

Le Conseil municipal adopte les décisions modificatives par chapitre qui lui sont proposées.

**ADOPTE**

Se sont abstenus :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY
- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES

## **PROTOCOLE D'INTENTION POUR LA RÉALISATION DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE (LGV-SEA) – PARTICIPATION DE LA VILLE DE LIMOGES**

Par délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil municipal a donné son accord à la conclusion d'une convention entre l'Etat, Réseau Ferré de France et les collectivités locales pour le financement des études en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique pour la ligne nouvelle à grande vitesse Poitiers-Limoges. Dans ce cadre, la participation de la Ville s'établit à 375.000 € pour un besoin de financement de 30 M€

A la suite du Grenelle de l'Environnement, l'Etat a décidé de poursuivre le maillage du territoire par des lignes ferrées à grande vitesse et un projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement a été adopté le 11 juin 2008 par le Conseil des ministres.

Dans la perspective d'intégrer la LGV Poitiers-Limoges à l'ensemble du projet LGV-Sud Europe Atlantique, qui devrait être réalisé avant 2020, les collectivités du Limousin ont proposé de fixer leur participation financière à la LGV Tours-Bordeaux sur la base de 0,89 %. Le protocole d'intention entre l'Etat, RFF et les collectivités concernées évalué à 5,6 milliards d'euros (valeur juin 2006) la dépense prévisionnelle totale. En fonction de l'évolution des coûts réels, les collectivités ont demandé à plafonner à 7,141 milliards d'euros courants l'assiette globale qui pourrait être prise en compte pour calculer leur participation au projet.

Dans ce cadre, la part de la Ville est actuellement fixée à 8,33 % de la contribution des collectivités du Limousin, soit :

- 4.151.672 € calculés sur la base d'un coût total de la LGV Tours-Bordeaux de 5,6 milliards d'euros,
- ou 5.294.123 € calculés sur la base d'un coût total de 7,141 milliards d'euros.

Cet engagement devrait permettre d'avoir une réalisation de la LGV Poitiers-Limoges à l'horizon 2016, soit une échéance plus conforme aux impératifs du développement des territoires et de la cohérence de la politique d'aménagement du territoire.

Le Conseil municipal :

- approuve la contribution de la Ville de Limoges au projet de Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique selon les modalités prévisionnelles ci-avant exposées,
- autorise le Maire à signer le protocole d'intention qui sera établi pour la réalisation de ce projet.

**ADOPTE**

Ont voté contre :

- M. CLÉREMBEAUX. Mme EYROLLES
- M. COGNÉRAS

## **PROGRAMME EUROPÉEN URBACT II - PROJET UNIC – FINANCEMENT DES DÉPENSES**

Dans le cadre du programme européen de coopération territoriale URBACT II, la Ville de Limoges a présenté, avec quatre autres villes européennes (Aveiro, Selb, Pécs et Delft) la candidature du réseau UNIC (Urban Network for Innovation in Ceramics), qui rassemble des villes de tradition céramique et vise à identifier, faire connaître et mettre en œuvre des politiques locales innovantes pour accompagner la transition économique dans les villes fortement liées à ce secteur industriel.

Ce projet fait actuellement l'objet d'une phase de développement de six mois au terme de laquelle sera présentée la candidature finale du réseau associant cinq nouvelles villes : Castellon, Stoke-on-Trent, Faenza, Cluj Napoca et Sevilla Global.

Pour la première phase du projet, la part du budget revenant à la Ville de Limoges est de 24.125 € dont 7.237,50 € restent à sa charge, après déduction de la participation FEDER.

Pour la deuxième phase, la part du budget prévisionnel de la Ville serait de 254.000 €, soit une contribution nette maximale de 76.200 € déduction faite de la participation FEDER.

Un expert agréé, dont la rémunération est directement prise en charge par le programme européen, réalise actuellement un diagnostic dans chaque ville partenaire. Ses frais de mission seront avancés par la Ville, puis remboursés par le FEDER à hauteur de 73,58 % maximum, les 26,42 % restants étant retenus sur le montant FEDER que la Ville de Limoges, en tant que ville pilote, devra reverser à ses partenaires.

Le Conseil municipal :

- approuve les modalités de financement des missions menées dans le cadre de la constitution du réseau UNIC,
- autorise le Maire à signer la lettre d'engagement financier de la collectivité ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement du projet.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE**

Un contrat de subvention a été conclu le 21 juillet 2006 entre la Ville de Limoges et la Commission Européenne, pour un montant de 262.500 €, concernant le financement du projet « digue de Zibako », au Burkina Faso.

Suite à la réalisation de ce projet et compte tenu de son cofinancement par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, la Commission Européenne a proposé un avenant au contrat de subvention susvisé, disposant que le financement accordé par elle s'effectuerait en un versement unique d'un montant de 170.372 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE – MARCHÉS – CONVENTION**

### **★ Programme de rénovation urbaine de la Ville de Limoges – Attribution de marchés**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, la commission d'appel d'offres, réunie le 25 septembre 2008, a attribué, pour la durée du programme (4 ans), deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- une mission portant sur l'Ordonnancement, la Programmation et la Coordination (OPC) à la Société SCET, pour un montant de 148.180 € HT financé à hauteur de 25 % par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) et de 25 % par la Caisse des Dépôts et Consignations,
- une mission portant sur la stratégie de communication à la Société EXALTA, pour un montant de 119.650 € HT financé à hauteur de 50 % par l'ANRU.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les prestataires susvisés.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

### **★ Programme de Rénovation Urbaine – Quartier de la Bastide – Etude sur l'appareil commercial**

L'Agence Nationale de Renouvellement Urbain a sollicité l'avis de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA) sur la recomposition et le repositionnement du centre commercial de la Bastide, qui figurent au Programme de Rénovation Urbaine de la Ville.

Cet établissement, qui intervient dans le cadre des politiques de renouvellement urbain pour restructurer et maintenir les commerces de proximité, souhaite, dans un premier temps, procéder à une étude juridique et financière du pôle commercial de la Bastide.

Le coût de cette étude, estimé à 24.900 €HT, sera financé à parts égales par la Ville, l'EPARECA et la Caisse des Dépôts et Consignations, soit à hauteur de 8.300 €HT chacun.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir à cet effet.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **RÉHABILITATION ET CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX – CONVENTION ENTRE L’OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLÉ, LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE ET LA VILLE DE LIMOGES**

La Ville de Limoges a engagé, depuis plus de 10 ans, une vaste campagne de réhabilitation de son patrimoine social, notamment dans les cités anciennes. Dans ce cadre, 7.884 réhabilitations ont été réalisées, tous bailleurs sociaux confondus.

Afin de poursuivre cette politique et de répondre aux objectifs de réduction des inégalités territoriales et de mixité urbaine, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention à intervenir entre la Ville de Limoges, le Département de la Haute-Vienne et l’OPHLM, qui s’engagent sur la réhabilitation de 1.409 logements et la création de logements bénéficiant de Prêts Locatifs Aidés d’Intégration (PLAI) sur la durée du Contrat d’agglomération 2008-2013.

Cette convention fixera les programmes de réhabilitation et de création de logements sociaux et prévoira par ailleurs l’engagement financier du Département à hauteur de 600.000 € pour les réhabilitations et dans la limite de 75.000 € par an pour la création de logements PLAI.

**ADOPTE à l’UNANIMITE**

## **ENSEMBLE IMMOBILIER SIS À LIMOGES, RUE DE LA RÉSISTANCE LIMOUSINE APPROBATION DES AVENANTS N° 1 AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

Dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage en date du 28 octobre 2004, la Ville de Limoges et l'OPHLM ont décidé de réaliser un ensemble immobilier rue de la Résistance Limousine. La SELI a été désignée en qualité de mandataire et ATELIER 4 en qualité de maître d'œuvre.

En raison notamment de la modification du programme nécessaire à l'installation de la Maison de la Solidarité du Département, des avenants aux marchés de travaux s'avèrent nécessaires.

Suite à la décision de la commission d'appel d'offres de l'OPHLM, réunie le 7 juillet 2008, le Conseil municipal autorise le mandataire à signer ces avenants représentant une hausse de 41.242,58 € HT. Le montant total des travaux s'élève désormais à 3.998.020 €HT.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2007 CONCERNANT LA RÉALISATION DU BÂTIMENT INDUSTRIEL DE L'ENTREPRISE JAMMET**

La Société d'Équipement du Limousin a transmis à la Ville le compte rendu annuel d'activité pour l'année 2007 concernant le bâtiment industriel situé rue Frédéric Bastiat, en Zone Industrielle Nord 2, dont la réalisation lui a été confiée aux termes d'une convention de concession en date du 5 août 1993, d'une durée de 18 ans.

Ce bâtiment a été affecté par la SELI en contrat de crédit-bail à l'entreprise JAMMET.

Cette société s'acquitte régulièrement de son loyer et maintient le bâtiment en bon état d'entretien.

En application de la convention de concession, il a été prévu une participation de la Ville à la phase d'exploitation, qui s'élèvera pour l'année 2008 à 2.007,55 €TTC.

Le Conseil municipal :

- approuve le compte rendu annuel d'activité 2007 concernant cette opération,
- décide le versement de la participation sollicitée pour l'année 2008.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**ZAC DU QUARTIER SAINT-LAZARE – LOTISSEMENT « LES DEUX CHÊNES » – PRIX DES LOTS NUMÉROS 40 ET 41**

Dans le cadre de la convention de concession de la ZAC du quartier Saint-Lazare, en date du 21 avril 1998, la Ville a confié à la Société d'Équipement du Limousin la viabilisation et la commercialisation des parcelles de terrain du lotissement « Les Deux Chênes ».

Le Conseil municipal approuve le prix de vente de deux nouveaux lots, proposés par la SELI comme suit :

- 45.066 € pour le lot n° 40, d'une superficie de 1.073 m<sup>2</sup>,
- 45.150 € pour le lot n° 41, d'une superficie de 1.075 m<sup>2</sup>.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET GESTION DU PATRIMOINE

Le Conseil municipal autorise le Maire :

1) à acquérir :

a) au prix de :

- 140 € le m<sup>2</sup>, de l'OPHLM, une parcelle de terrain de 120 m<sup>2</sup> environ, située allée Fabre d'Eglantine, en bordure d'un bâtiment de la Ville, dans le cadre de la constitution du dossier d'indemnisation des dommages liés au sinistre du parking OPHLM,
- 400 € une parcelle de terrain de 4 m<sup>2</sup>, 95, rue Montmailler, dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier de bureaux et d'habitations en co-maîtrise d'ouvrage Ville-OPHLM,
- 500 € une parcelle de terrain de 63 m<sup>2</sup>, 262, avenue du Général Leclerc, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Bastide,
- 3.000 € deux parcelles de terrain de 2.948 m<sup>2</sup> environ, au lieudit « Grossereix Nord », dans le cadre du projet de mise à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique,
- 308.143 € un ensemble immobilier 231, avenue des Casseaux,

b) à titre gratuit :

- deux parcelles de terrain d'une superficie de 3.211 m<sup>2</sup>, allée du Moulin Blanc, correspondant à la voie et à l'espace vert du lotissement « Les Terrasses du Moulin Blanc » en vue de leur intégration dans le domaine public communal,
- quatre parcelles de terrain d'une superficie globale de 7.700 m<sup>2</sup>, au lieudit « Valparaiso », à Beaune-les-Mines, correspondant à l'emprise des rues Robert Doisneau et Henri Cartier-Bresson ainsi qu'aux espaces verts du lotissement de « l'Allée de Beaunes » en vue de leur incorporation dans le domaine public communal,
- trois parcelles de terrain, d'une surface globale de 942 m<sup>2</sup>, rue Boieldieu, correspondant à l'emprise de la voie et à des espaces verts en vue de leur intégration dans le domaine public communal,
- une parcelle de terrain de 2.200 m<sup>2</sup> environ, au lieudit « Les Vergnes de Crochat », correspondant à un emplacement réservé en vue de l'aménagement d'un cheminement piétons le long du boulevard de la Valoine,

- une parcelle de terrain de 18 m<sup>2</sup> environ, chemin des Fonts Saladas, correspondant à un emplacement réservé en vue de la mise à l'alignement de la voie,

2) à céder, au prix de :

- 23.419,50 € le lot n° 14 du lotissement communal « Beaubreuil-Château d'Eau », d'une superficie de 573 m<sup>2</sup>,
- 10 € le m<sup>2</sup>, après déclassement, 63 m<sup>2</sup>, rue de la Déliade,
- 10 € le m<sup>2</sup>, après déclassement, au lieudit « Beauvais » : 95 m<sup>2</sup>, 76 m<sup>2</sup>, 55 m<sup>2</sup>,
- 15 € le m<sup>2</sup>, après déclassement, une portion de la voie communale n° 2 d'une superficie de 1.024 m<sup>2</sup> environ, entre le lieudit « La Cornude » et la rue Ettore Bugatti, à la Société d'Equipement du Limousin,

3) à signer :

- une convention en vue de l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile sur un terrain d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> sis rue du Gué de Verthamont, moyennant un loyer annuel de 7.000 € HT,
- un avenant n° 1 à une convention, réduisant une emprise mise à disposition, rue du Gué de Verthamont,
- une convention avec Electricité Réseau Distribution France, en vue du passage d'une ligne électrique souterraine sur une bande de 3 mètres de large environ et d'une longueur de 153 mètres environ, sur des parcelles municipales sises au lieudit « Les Gravelles », correspondant à l'emprise des rues Jacques Goddet et Pierre Mendés France, moyennant une indemnité forfaitaire de 20 €
- des conventions avec Gaz Réseau Distribution France, en vue de procéder à des travaux d'implantation d'un déversoir et d'une liaison électrique souterraine sur une bande de 2 mètres de large et d'une longueur de 150 mètres environ, moyennant des indemnités forfaitaires de 150 € sur des parcelles municipales sises rue Roland Dorgelès et rue du Mas Loge au lieudit « Le Moulin Blanc ».

**ADOPTÉ à l'UNANIMITÉ**

## **SALLE MUNICIPALE DU VIGENAL – PARTICIPATIONS ANNÉE 2009**

Afin de suivre l'évolution du coût de fonctionnement de cet équipement, il s'avère nécessaire d'actualiser le barème des participations aux charges de fonctionnement perçues auprès des utilisateurs de la salle municipale du Vigenal.

Le Conseil municipal :

- fixe, pour l'année 2009, le barème de ces participations, tel qu'il figure sur le tableau ci-après,
- fixe, par ailleurs à 612 € pour l'année 2009, le montant de la participation annuelle aux charges de fonctionnement réclamée aux occupants des bureaux privatifs du 1<sup>er</sup> étage.

**Salle municipale du Vigenal**  
**Tarifs H.T. de participations aux charges**  
**de fonctionnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

---

**I – OCCUPATIONS PONCTUELLES** (tarifs par utilisation)

	<b>Grande salle</b>	<b>Scène</b>
<b>Demi-journée (matin ou après midi)</b>	11,29 Euros	6,69 Euros
<b>Journée (matin et après-midi)</b>	19,23 Euros	11,29 Euros
<b>Soirée</b>	22,99 Euros	13,38 Euros
<b>Tarif horaire</b>	5,85 Euros	3,51 Euros
<b>Amende pour dépassement d'horaire</b>	20,07 Euros	20,07 Euros

**II – OCCUPATIONS REGULIERES** (tarifs par an)

	<b>Grande salle</b>	<b>Scène</b>
<b>Utilisation hebdomadaire (pour demi-journée ou soirée)</b>	290,13 Euros	104,52 Euros
<b>Utilisation bi-hebdomadaire (pour demi-journée ou soirée)</b>	430,60 Euros	153,85 Euros
<b>Utilisation bi-mensuelle (pour demi-journée ou soirée)</b>	132,11 Euros	47,66 Euros
<b>Utilisation mensuelle (pour demi-journée ou soirée)</b>	66,47 Euros	23,83 Euros

**III – BOX DE RANGEMENT** (tarif par an)

102.01 Euros

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal attribue diverses subventions à des associations qui en ont fait la demande, pour un montant total de 41.169,50 €

Le détail des subventions est consultable au secrétariat du Conseil municipal.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE LIMOGES POUR L'ANNÉE 2008**

Par délibération en date des 4 avril et 9 juin 2008, le Conseil municipal a fixé les participations financières de la Ville pour l'année 2008, au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Conformément à la procédure mise en œuvre pour les participations financières de chaque partenaire (Etat, Collectivités Territoriales, autres organismes) d'autres dossiers peuvent faire l'objet de financements.

Le Conseil municipal :

- décide que la Ville attribuera les participations complémentaires ci-après, au titre de l'exercice 2008 :
  - Comité Départemental de Tennis : opération Fête le Mur : ..... 2.500 €
  - ASC Bellevue Naugeat : fonctionnement : ..... 2.000 €
  - Association Les Mouflets de Beaubreuil : travaux de mise aux normes  
et équipement : ..... 2.000 €
- arrête les modalités de versement de ces subventions.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**MISSION D'ASSISTANCE À LA RÉALISATION D'AUDITS AUPRÈS D'ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Limoges (CUCS), qui regroupe l'ensemble des politiques en faveur des habitants des quartiers en difficulté, des conventions pluriannuelles d'objectifs ont été conclues entre neuf structures associatives et la majorité des signataires du CUCS.

Ce nouveau cadre partenarial permet aux signataires du CUCS de faire procéder au contrôle des opérations conduites et de l'emploi des financements qu'ils accordent.

Dans ce cadre, la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville et l'Etat souhaitent s'engager collectivement dans la mise en œuvre d'audits financiers qui permettraient notamment d'offrir aux associations pour lesquelles des besoins ont été repérés, une assistance technique visant à améliorer leur fonctionnement global et à pérenniser leurs activités.

Le Conseil municipal :

- valide la démarche de réalisation d'audits financiers, comptables et économiques auprès de structures subventionnées dans le cadre du CUCS de Limoges,
- autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, en vue de la conclusion d'un marché pour la réalisation de ces audits.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT POUR L'ANNÉE 2008**

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), créé en 2007 au sein de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et de la contractualisation mise en œuvre entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la Ville.

Des demandes de financement ont été déposées par la Ville de Limoges auprès de l'Acsé et après instruction, les aides financières attribuées pour l'exercice 2008, qui concernent la mise en place de médiateurs sur les quartiers, s'établissent comme suit :

- médiation de quartier – Beaubreuil : ..... 8.856 €
- médiation de quartier – Val de l'Aurence : ..... 15.815 €
- médiation de quartier – La Bastide : ..... 15.473 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Etat fixant les modalités d'attribution de ces subventions.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **ENTRETIEN DES ESPACES EXTÉRIEURS BASTIDE-VIGENAL – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ASSOCIATION ASFEL LE 10 OCTOBRE 2006**

Depuis décembre 2005, l'Association Services Formation Emploi du Limousin (ASFEL) met en œuvre, en partenariat avec la Ville, un chantier d'insertion ayant pour objet la maintenance des espaces publics Bastide-Vigenal.

Ce chantier permet de donner à des demandeurs d'emplois, en priorité issus de ces quartiers, l'occasion de travailler sur leur parcours d'insertion professionnelle à travers une activité d'embellissement et d'entretien de leur cadre de vie.

La convention concrétisant ce partenariat prévoit l'attribution par la Ville d'une subvention de 14.000 € et une aide en nature, évaluée à 165.000 € pour 2006, consistant en l'encadrement technique des bénéficiaires du chantier et en la mise à disposition du matériel et des tenues nécessaires à l'exécution des tâches confiées.

Suite au transfert à Limoges Métropole des actions relevant de l'insertion par l'activité économique, la subvention allouée à l'ASFEL est désormais versée par la Communauté d'agglomération, les prestations en nature restant prises en charge par la Ville.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir à la convention susvisée afin de prendre en compte ces nouvelles modalités.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **RÉHABILITATION D'UN MURET RUE D'ISLE-RUE JULES VALLÈS À LIMOGES CONVENTION DE CHANTIER D'INSERTION**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Association « Les Chantiers des Chemins Jacquaires en Haute-Vienne » en vue de la mise en œuvre d'un chantier d'insertion ayant pour objet la réhabilitation d'un muret en pierre situé à l'angle de la rue d'Isle et de la rue Jules Vallès.

Ce chantier s'adressera à des personnes titulaires d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'un contrat d'avenir et intégrées au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Ces personnes seront désignées par l'association précitée, à laquelle la Ville attribuera une participation de 10.000 €

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **TRANSFERT DES EMPRISES DES COLLÈGES AU DÉPARTEMENT**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales, le Conseil municipal a autorisé, par délibération en date du 5 juillet 2007, la cession, à titre gratuit, au Département de la Haute-Vienne, des terrains d'assiette des emprises des collèges dont la commune est propriétaire.

Cependant, des rectifications cadastrales et des divisions parcellaires sont intervenues, permettant d'identifier plus précisément les parcelles à transférer.

Aussi, afin de prendre acte de ces modifications, le Conseil municipal :

- 1) autorise le Maire à céder, à titre gratuit, au Département de la Haute-Vienne, les parcelles de terrain suivantes, d'une surface de :
  - 13.200 m<sup>2</sup>, pour le collège Firmin Roz, sis 1, allée Salammbô,
  - 14.315 m<sup>2</sup>, pour le collège Léon Blum, sis au lieudit « Bas Fargeas »,
  - 14.704 m<sup>2</sup>, pour le collège Anatole France, sis 7, allée Marcel Proust,
  - 16.427 m<sup>2</sup>, pour le collège Bernard de Ventadour, sis 58, rue du Puy Vincent,
  - 15.926 m<sup>2</sup>, pour le collège Albert Calmette, sis 6, rue Albert Calmette,
  - 21.609 m<sup>2</sup>, pour le collège André Maurois, sis boulevard de la Borie,
  - 19.382 m<sup>2</sup>, pour le collège Donzelot, sis impasse du Calvaire,
  - 17.164 m<sup>2</sup>, pour le collège Ronsard, sis 160, rue de la Brégère,
  - 67 m<sup>2</sup>, pour une partie de l'emprise du collège Guy de Maupassant, sis 102, rue du Petit Treuil.
  
- 2) autorise le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, stipulant que dans l'éventualité où ces emprises ne seraient plus affectées à l'Education Nationale, elles feront l'objet d'une rétrocession gratuite à la Ville.
  
- 3) retire la délibération n° 31/2 en date du 5 juillet 2007 portant sur le même objet.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **POLITIQUE D'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS – CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

### **- Politique d'aide aux clubs sportifs – Convention de partenariat avec le Cyclo Racing Club du Limousin**

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions au Cyclo Racing Club du Limousin (CRCL).

Afin que la Ville poursuive son soutien au CRCL, le Conseil municipal :

- accepte le principe d'un partenariat entre la Ville et ce club pour la saison 2008/2009 et dans ce cadre, lui attribue une subvention de 20.000 € qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le club précité.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

### **- Politique d'aide aux clubs sportifs – Convention de partenariat avec l'association Landouge-Loisirs**

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions à l'association Landouge-Loisirs.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison 2008/2009 et dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 18.300 € qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

- **Politique d'aide aux clubs sportifs – Convention de partenariat avec l'association Handisport Limoges**

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions à l'association Handisport Limoges.

Le Conseil municipal :

- décide de poursuivre le principe d'un partenariat entre la Ville et cette association pour la saison 2008/2009 et dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 10.500 € qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

- **Politique d'aide aux clubs sportifs – Convention de partenariat avec le Red Star Tennis Club**

Dans le cadre de sa politique d'aide aux clubs sportifs, la Ville attribue des subventions au Red Star Tennis Club.

Le Conseil municipal :

- accepte le principe d'un partenariat entre la Ville et ce club pour la saison 2008/2009 et dans ce cadre, lui attribue une aide financière de 4.600 € qui sera versée sur présentation de justificatifs financiers et selon un échéancier préétabli,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **GOLF MUNICIPAL DE SAINT-LAZARE – MODIFICATION DE REDEVANCE**

Le Conseil municipal fixe comme suit les tarifs des green-fee applicables aux abonnés de Golf en Limousin, à compter du 15 octobre 2008 :

- 22,40 € en basse saison (novembre à mars),
- 25,60 € en haute saison (avril à octobre).

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **PALAIS DES SPORTS ET DES FÊTES – CONCESSION DU DROIT D’AFFICHAGE**

La convention de concession du droit d’affichage dans l’enceinte du Palais des Sports et des Fêtes conclue avec la Société Limoges CSP SASP est arrivée à expiration.

Le Conseil municipal :

- 1) décide la conclusion, pour la saison sportive 2008/2009, d’une nouvelle convention concédant à la société Limoges CSP SASP le droit d’affichage dans l’enceinte du Palais des Sports et des Fêtes,
- 2) autorise le Maire à signer cette convention,
- 3) adopte le cahier des charges annexé à cette convention.

**ADOPTE à l’UNANIMITE**

**ETABLISSEMENTS MULTI-ACCUEIL ET AIRES DE JEUX – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITÉ, ACHATS D'ÉQUIPEMENT MÉNAGER ET MOBILIER – MARCHÉ DE FOURNITURES**

**★ Etablissements multi-accueil et aires de jeux – Travaux d'aménagement et de mise en conformité, achats d'équipement ménager et mobilier – Convention entre la Ville de Limoges et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne**

Un programme de travaux d'aménagement et d'achat d'équipement ménager et mobilier destiné à améliorer l'accueil des jeunes enfants dans les établissements multi-accueil municipaux et aires de jeux a été établi, pour un montant prévisionnel de 664.930 €HT.

La Caisse d'Allocations Familiales, dont la participation financière a été sollicitée, a décidé d'allouer à la Ville une aide financière de 33.250 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne afin de définir les conditions de versement de ce concours financier.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Marché de fourniture de fruits et légumes frais – Avenant n° 1 au marché du 20 février 2007**

La Société Limoges Primeurs, titulaire du marché de fourniture de fruits et légumes frais pour les crèches et autres services de la Ville, a été dissoute et son patrimoine a été transmis à la Société POMONA.

Afin d'assurer la continuité des approvisionnements aux conditions initialement prévues, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 à intervenir au marché susvisé transférant à la Société POMONA les droits et obligations de la Société LIMOGES PRIMEURS.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA – CONVENTIONS – AVENANTS**

- ★ **Bibliothèque Francophone Multimédia – Convention de partenariat entre le festival des Francophonies en Limousin et la Ville de Limoges pour la réalisation de l'exposition « Biso Nyoso, tous ensemble »**

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire du Festival des Francophonies en Limousin et du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Bibliothèque Francophone Multimédia, a été réalisée l'exposition « Biso Nyoso, tous ensemble », avec le collectif Eza Possibles de Kinshasa, précédée d'ateliers publics animés par les membres du collectif dans les bibliothèques de quartiers de l'Aurence, Beaubreuil et la Bastide.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec le Festival des Francophonies en Limousin dans le cadre de l'organisation de ces manifestations. Une participation d'un montant de 12.558 €TTC sera versée par la Ville au Festival des Francophonies en Limousin

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

- ★ **Bibliothèque Francophone Multimédia – Convention d'application n° 3 à la convention de pôle associé documentaire conclue entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Limoges**

Le Pôle Francophone de Limoges, qui réunit la Ville de Limoges, le Centre Régional de Documentation Pédagogique du Limousin, le Festival International des Francophonies en Limousin et l'Université de Limoges, est pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France, ce qui lui permet de bénéficier de subventions pour enrichir ses fonds écrits et audiovisuels, notamment, en matière de théâtre et de poésie francophone.

La convention cadre intervenue en 2006 afin de renouveler ce partenariat est reconductible deux fois par période d'un an.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer, avec la Bibliothèque Nationale de France, la convention d'application n° 3 à intervenir à la convention susvisée en vue de sa reconduction pour l'année 2008, qui prévoit l'attribution par la Bibliothèque Nationale de France d'une subvention annuelle de 45.000 €
- autorise l'encaissement de cette subvention au budget 2008 de la Ville.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**\* Bibliothèque Francophone Multimédia – Avenant n° 2 à la convention de partenariat relative à la gestion du dépôt légal entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Limoges**

Depuis 1999, la Ville de Limoges est pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France, au titre du dépôt légal imprimeur.

Ainsi, la Bibliothèque Francophone Multimédia collecte, conserve et communique l'ensemble des documents imprimés par des personnes morales ou physiques exerçant leur activité dans la Région Limousin.

La convention intervenue en 2006 afin de renouveler ce partenariat est reconductible deux fois par période d'un an.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer, pour l'année 2008, avec la Bibliothèque Nationale de France, le deuxième avenant de reconduction de la convention susvisée, qui prévoit l'attribution, par la Bibliothèque Nationale de France d'une subvention de 42.000 € au titre de 2008,
- autorise l'encaissement de cette subvention au budget 2008 de la Ville.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Bibliothèque Francophone Multimédia – Maintenance des progiciels LORIS et FLORA –  
Avenant n° 1 au marché négocié n° 2005-116 conclu avec la Société EVER EZIDA**

La Société EVER EZIDA, titulaire du marché de maintenance des progiciels LORIS et FLORA équipant la Bibliothèque Francophone Multimédia, a fait l'objet d'une fusion-absorption par la Société EVER TEAM SA.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir au marché susvisé afin de transférer à la Société EVER TEAM SA les droits et obligations de la Société EVER EZIDA.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **OPÉRA THÉÂTRE – CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX – CONVENTIONS DE PARTENARIAT – TARIFS**

### **\* Convention de partenariat avec l'Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin pour l'organisation à l'Opéra Théâtre de manifestations dans le cadre de l'opération nationale « Orchestre en fête » et à l'occasion des vingt ans de l'Orchestre Symphonique Régional**

L'Association Française des Orchestres organise, en novembre prochain, une manifestation nationale de promotion des orchestres français intitulée « Orchestres en fête ».

Cette manifestation, relayée à Limoges du 15 au 22 novembre par l'Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin, en collaboration avec l'Opéra Théâtre, s'inscrit également dans le cadre des vingt ans de l'Orchestre Symphonique Régional.

A cette occasion, un concert symphonique sera donné par l'Orchestre Symphonique Régional le 21 novembre à l'Opéra Théâtre autour de l'œuvre de DVORAK, de nombreuses actions seront organisées à destination du public en divers lieux de la Ville (Bibliothèque Francophone Multimédia, Campus...), ainsi que des temps pédagogiques avec la possibilité d'assister à des répétitions. Une journée porte ouverte sera également organisée le 22 novembre à l'Opéra Théâtre avec de nombreuses animations.

En vue de l'organisation de ces manifestations, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin qui coordonnera les événements.

Le budget prévisionnel de l'opération s'établit à 48.750 €HT, répartis comme suit :

- Opéra Théâtre :..... 13.250 €
- Agence Technique Culturelle Régionale :..... 35.500 €

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Contrat pour la prestation du Chœur de l'Opéra Théâtre à l'Opéra de Massy**

L'Opéra de Massy, en région Parisienne, a fait appel aux services du Chœur de l'Opéra Théâtre de Limoges pour une production de la « Vie Parisienne » Opéra Bouffe de Jacques Offenbach.

Les 22 chanteurs, le chef de Chœur et un pianiste se rendront à Massy du 22 décembre 2008 au 4 janvier 2009 inclus, pour les ultimes répétitions et les représentations des 2, 3 et 4 janvier 2009.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat à intervenir à cet effet avec l'Opéra de Massy, qui s'engage à prendre en charge les frais de voyages et les défraiements journaliers.

Aux termes de ce contrat, la prestation du Chœur de l'Opéra Théâtre sera facturée à l'Opéra de Massy pour un montant forfaitaire de 8.000 €HT.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Centres Culturels Municipaux – Scène conventionnée pour la Danse – Avenant 2008**

Suite à une délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2005, une convention a été conclue entre la Ville de Limoges, l'Etat, la Région Limousin et le Département de la Haute-Vienne pour le renouvellement de la Scène conventionnée pour la Danse sur la période 2005-2007.

Afin de permettre l'évaluation des actions mises en œuvre pendant cette période et conformément aux dispositions de cette convention, un avenant peut être conclu afin de préciser l'engagement financier des partenaires pour l'année 2008.

Le Conseil municipal :

- confirme, au titre de l'année 2008, la participation financière de la Ville à hauteur d'un montant maximum de 220.500 € Les apports des autres partenaires seront d'un montant maximum de :
  - Etat – Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Limousin : .... 68.600 €
  - Région Limousin : ..... 34.500 €
  - Département de la Haute-Vienne : ..... 21.000 €

- autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir et à recevoir les subventions des partenaires au titre de 2008.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

#### **\* Centres Culturels Municipaux – Saison 2008-2009 – Conventions de partenariat avec diverses structures**

Dans le cadre de la saison 2008-2009, il s'avère nécessaire de conclure des conventions de partenariat avec des artistes, associations et structures qui ont sollicité de la Ville la mise à disposition de salles de spectacles pour l'organisation de manifestations dans les centres culturels municipaux Jean Moulin, John Lennon et Jean Gagnant.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les artistes, associations et structures concernées.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

#### **\* Centres Culturels Municipaux – Modification des tarifs du Ciné-club**

Dans le cadre de la saison 2008-2009 des centres culturels municipaux, le secteur Ciné-club proposera des séances autour de soirées thématiques.

La programmation sera la suivante :

- soirée « América América » le 8 novembre 2008 – 3 films en version originale :
  - « Bowling for Columbine » de Michael Moore
  - « Elephant » de Gus Van Sant
  - « American History X » de Tony Kaye,

- soirée « Service Compris » le 10 janvier 2009 – 3 films en version originale :
  - « Kitchen stories » de Bent Hamer
  - « Festen » de Thomas Vinterberg
  - « Nouvelle cuisine » de Fruit Chan,
  
- soirée « Pour de rire » le 14 mars 2009
  - « La grande séduction » de Jean-François Pouliot
  - « Dikkenek » de Olivier Van Hoofstadt
  - « Le Miraculé » de Jean-Pierre Mocky,
  
- soirée « En mai, flippe comme il te plaît » le 16 mai 2009
  - « Maléfique » de Eric Valette
  - « Open water », version française, de Chris Kentis
  - « Le labyrinthe de Pan », version française, de Guillermo Del Toro.

Une soirée spéciale « nouvel an chinois » sera, par ailleurs, organisée le 31 janvier 2009 avec la projection du film « Le secret des poignards volants » de Zhang Yimou en version originale, suivie d'une démonstration d'arts martiaux chinois.

Le Conseil municipal fixe comme suit :

- les tarifs du Ciné-club pour la saison 2008-2009 :

<b>Catégories de Spectateurs</b>	<b>Entrée simple</b>	<b>Formule trois films d'un même thème</b>
Adultes	4,50 €	12 €
Moins de 26 ans	3,50 €	9 €
Moins de 6 ans	Gratuit	Gratuit

- les tarifs applicables pour la soirée spéciale « Nouvel an chinois » :
  - 6 € plein tarif,
  - 5 € pour les moins de 26 ans,
  - gratuité pour les moins de 6 ans.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **ATELIERS SUR LES TECHNIQUES DE L'ÉMAIL DANS LES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX – CONVENTION VILLE DE LIMOGES - SARL COOPÉRATIVE MAISON DE L'EMAIL**

Suite à la création de la Maison de l'Email, les activités de l'Association Professionnelle pour l'Email de Limoges, qui assurait l'animation d'ateliers sur les techniques de l'email dans les centres culturels municipaux, ont été transférées à la SARL Coopérative Maison de l'Email.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la SARL Coopérative Maison de l'Email afin de lui confier l'encadrement de ces ateliers à partir d'octobre 2008 et pendant l'année 2009.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO FRANCIS POULENC 2008**

Le Conservatoire de Limoges accueillera, du 23 au 25 novembre prochains, les épreuves éliminatoires et la demi-finale du Concours International de Piano Francis Poulenc, organisé par l'Association de l'Académie de Musique et du Concours Francis Poulenc.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et l'association susvisée afin de préciser leurs engagements respectifs dans le cadre de l'organisation de ce concours.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **CONSERVATOIRE DE LIMOGES – EXTENSION ET RESTRUCTURATION – OPÉRATION « TICKETS LOISIRS »**

### **\* Conservatoire de Limoges – Extension et restructuration – Avenants n° 2 au marché 06 047 1 conclu avec la Société GTL et au marché 06 047 9 conclu avec la Société PEINTURE & DECOR**

A l'issue de l'appel d'offres restreint lancé en 15 lots pour la réalisation des travaux d'extension et de restructuration du Conservatoire de Limoges, des marchés ont été conclus respectivement avec la Société GTL pour le lot n° 1 : Gros œuvre et avec la Société PEINTURE & DECOR pour le lot n° 9 : Revêtement sols souples.

Suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 16 septembre 2008, le Conseil municipal autorise le Maire à signer des avenants n° 2 aux marchés susvisés avec :

- la Société GTL, en vue de la réalisation de travaux modificatifs entraînant un surcoût de 13.232,03 €HT et portant le montant du marché de 2.248.947,35 €HT à 2.262.179,38 €HT,
- la Société PEINTURE & DECOR, en vue de la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 48.853,66 € HT, portant le montant du marché de 192.630,78 € HT à 241.484,44 €HT.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

### **\* Conservatoire de Limoges « Tickets Loisirs » - Convention « Loisirs CAF » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne**

En ce qui concerne les jeunes de 11 à 20 ans, une convention est intervenue entre la Ville de Limoges et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne permettant le paiement par tickets loisirs de certaines prestations des centres culturels municipaux, de l'Opéra Théâtre et des installations sportives municipales.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne afin que les tickets loisirs puissent être utilisés pour le paiement des droits d'inscription annuels au Conservatoire de Limoges.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **CHARTRE « PASSERELLE CULTURELLE » – INTÉGRATION DE NOUVEAUX ORGANISMES RELAIS AU DISPOSITIF**

Dans le cadre du renouvellement du dispositif « Passerelle Culturelle », une charte est intervenue pour la période 2007/2009 entre la Ville et diverses associations à caractère culturel ou intervenant dans le domaine de l'insertion.

L'association Savoirs pour Réussir en Auvergne Limousin et l'association Habitat et Humanisme ont souhaité intégrer cette opération.

Le Conseil municipal donne son accord à l'adhésion de ces associations au dispositif « Passerelle Culturelle », l'annexe 2 de la charte susvisée étant complétée en conséquence.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **ACHAT D'UN OUVRAGE AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION CULTURELLE**

La Ville de Limoges apporte son soutien aux associations à caractère culturel par l'attribution de subventions ou l'achat d'ouvrages.

En sus des ouvrages dont l'achat a déjà été prévu dans le cadre du Budget Primitif 2008, le Conseil municipal donne son accord à l'acquisition de 110 exemplaires de « l'Hôtel de Ville de Limoges 1875-1893 » au prix unitaire de 23 € auprès de l'association « Culture et Patrimoine ».

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **DIRECTION DE L'EAU – ATTRIBUTION DE MARCHÉS – CONVENTIONS**

### **\* Réhabilitation de divers châteaux d'eau de la Ville de Limoges – Programme 2007 – Châteaux d'eau du Cercler, de Nieul et de Veyrac – Attribution de marché**

Un programme comportant deux phases successives a été élaboré en vue de la réhabilitation complète des réservoirs d'eau potable du Cercler, du Cavou et de Bellegarde, propriété de la Ville de Limoges et de ceux de Veyrac, Nieul et Saint-Gence, gérés dans le cadre de la concession trentenaire liant la Ville au Syndicat de Haute Glane.

Les travaux de réhabilitation comprennent des reprises localisées du génie civil, des remplacements de canalisations et de clôtures ainsi que le renouvellement des étanchéités intérieures, extérieures et des peintures.

La première partie du programme a concerné la réhabilitation des châteaux d'eau du Cercler (partie surélevée), de Bellegarde et de Saint-Gence.

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de la seconde partie du programme, qui comprend deux tranches :

- une tranche ferme concernant le réservoir du Cercler (cuve enterrée) et le château d'eau de Nieul,
- une tranche conditionnelle concernant le château d'eau de Veyrac.

La commission d'appel d'offres, réunie le 9 septembre 2008, a attribué le marché à intervenir à la Société SOTRAIB EAU pour un montant de 373.183,69 €TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Mise en place des périmètres de protection sur les réserves d'eau de la Ville de Limoges – Construction de clôtures, garde-corps et glissières de sécurité – Attribution du marché**

La Ville de Limoges a initié, en 1998, les procédures réglementaires de protection sanitaire de l'ensemble de ses ressources en eaux brutes.

En application des arrêtés préfectoraux correspondants, délivrés le 20 juillet 2006 pour la prise d'eau en Vienne et le 18 décembre 2007 pour les réserves de Gouillet, la Cruzille et Beaune, des travaux de construction de clôtures, garde-corps et glissières de sécurité doivent être réalisés afin de matérialiser les limites des périmètres de protection immédiate de chaque réserve d'eau.

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour la réalisation de ces travaux.

Suite à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 23 septembre 2008, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société SOTEC, pour une durée d'un an renouvelable trois fois et un montant annuel compris entre un minimum de 30.000 € HT et un maximum de 120.000 € HT et à déposer des demandes de subventions auprès des partenaires financiers.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Direction de l'eau – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Limoges et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'entretien des réseaux publics d'eau et d'assainissement et la construction des branchements au réseau d'assainissement sur le territoire de Limoges**

Il s'avère nécessaire de prévoir le renouvellement des marchés d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui arriveront respectivement à échéance les 31 décembre 2008 et 30 avril 2009.

Les travaux concernés étant très proches par leur nature et par leur lieu de réalisation, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole afin de permettre le lancement d'une seule procédure

de consultation des entreprises pour la réalisation de ces prestations sur le territoire de la commune de Limoges.

Un appel d'offres ouvert sera lancé en deux lots :

- le groupement de commandes concernera le lot 1 : « Entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement de Limoges, construction des branchements des immeubles au réseau d'assainissement », qui sera réparti en deux rubriques : eau (Ville de Limoges) et assainissement (Limoges Métropole).
- La Ville de Limoges coordonnateur du groupement, sera chargée de la gestion de la procédure de consultation des entreprises et de la signature du marché qui sera conclu pour une durée d'un an renouvelable sans que sa durée totale excède quatre ans et un montant annuel compris entre un minimum de 800.000 € HT et un maximum de 1.200.000 €HT. Chaque membre du groupement s'assurera de sa bonne exécution.
- le lot 2 : « Entretien des réseaux d'eau potable des communes de Bonnac-la-Côte, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint-Jouvent, Thouron et Veyrac », sera entièrement géré par la Ville.

Le marché correspondant sera conclu pour une durée d'un an renouvelable, sans que sa durée totale excède deux ans et un montant annuel compris entre un minimum de 70.000 €HT et un maximum de 200.000 €HT.

## **ADOPTE à l'UNANIMITE**

### **★ Conventions de déversement des effluents d'industriels au système d'assainissement collectif de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole implanté sur la commune de Limoges**

L'arrêté d'autorisation de la station d'épuration de Limoges prévoit l'établissement de conventions avec les industriels dont les installations peuvent présenter des rejets ayant un impact notable sur le fonctionnement du système d'assainissement.

Ces conventions sont tripartites entre la Communauté d'agglomération, compétente en matière d'assainissement, le Maire de la commune où sont installés les industriels, au titre de son pouvoir de police en matière de salubrité publique, et les sociétés concernées.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer de nouvelles conventions de déversement d'effluents à intervenir avec Limoges Métropole et les sociétés suivantes :

- ALLIA, fabrication de céramiques sanitaires,
- APROVAL, recyclage de déchets,
- CATALENT, fabrication de produits pharmaceutiques (anciennement Cardinal Health).

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**ACCORD CADRE RELATIF A LA CANDIDATURE DES LABORATOIRES DU LIMOUSIN AUX CONSULTATIONS LANCEES PAR LES DDASS – MISSION D’ETUDE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

- \* Accord cadre relatif à la candidature des laboratoires du Limousin aux consultations lancées par les DDASS et à la constitution d’un ou plusieurs groupements(s) momentanés(s) d’entreprise(s) en application de l’article 51 du Code des Marchés Publics**

La Ville de Limoges, le Département de la Creuse, le Département de la Corrèze et la Société [Pe@rL](#) (Pôle d’Expertises et d’Analyses Radioactives Limousin) souhaitent conclure un accord cadre organisant les modalités de candidature de leurs laboratoires dans le cadre des consultations lancées en 2008, 2009 et 2010 par les DDASS du Limousin.

Cet accord cadre précisera :

- les conditions selon lesquelles les parties concernées soumissionneront seules ou présenteront une candidature commune dans le cadre d’un groupement momentané des prestataires,
- les modalités de constitution et de fonctionnement du groupement,
- les droits et obligations des co-traitants dans le cadre de l’exécution des futurs marchés.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l’accord cadre à intervenir avec les partenaires précités.

**ADOPTE à l’UNANIMITE**

- \* Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville de Limoges - Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Limoges et le Département de la Haute-Vienne en vue de la réalisation d’une étude**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et le Département de la Haute-Vienne en vue de la réalisation d’une mission d’étude portant sur un partenariat entre le Laboratoire départemental d’analyses et de recherche de la Haute-Vienne et le Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville.

**ADOPTE à l’UNANIMITE**

## **ESPACES VERTS – ACQUISITION DE MATÉRIELS – BOIS DE LA BASTIDE**

### **\* Acquisition de matériels horticoles et de terrassement (avec reprise de matériel) – Année 2008 - appel d'offres ouvert – Attribution de marchés**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en six lots en vue de procéder à l'achat de matériels horticoles et de terrassement nécessaires aux services techniques municipaux, pour l'année 2008.

La commission d'appel d'offres, réunie les 9 et 23 septembre 2008, a attribué :

- le lot n° 1 : Tondeuses autotractées à la société Moulinjeune, pour un montant de 4.541,81 € TTC ;
- le lot n° 2 : Tondeuse à cylindres, avec reprise de matériel, à la société Doussaud Motoculture, pour un montant de 64.999,01 €TTC, avec une reprise du matériel réformé de 2.500 €;
- le lot n° 3 : Tondeuses autoportées, à la société Limagri Moreau, pour un montant de 59.800 €TTC ;
- le lot n° 4 : Aspirateur de feuilles, à la société Moulinjeune, pour un montant de 6.458,40 € TTC ;
- le lot n° 6 : Mini tractopelle, avec reprise de matériel, à la société Omnimat, pour un montant de 76.304,80 €TTC, avec une reprise du matériel réformé de 5.000 €

Le lot n° 5 : Doseur de produits phytosanitaires a été déclaré infructueux.

Le délai de livraison est fixé à deux mois pour chacun des lots attribués.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés susvisées.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Bois de la Bastide – Coupes de bois dans des parcelles nouvellement acquises**

L'Office National des Forêts a transmis un programme concernant les coupes à asséoir en 2008 dans les forêts relevant du Régime Forestier dans des parcelles nouvellement acquises, qui n'étaient pas prévues dans le plan d'aménagement forestier du Bois de la Bastide établi pour la période 2006-2025 et approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 6 décembre 2006.

Le Conseil municipal décide d'inscrire à l'assiette de 2008 une coupe supplémentaire et en approuve la destination et le mode de vente.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **RÉALISATION DE TRAVAUX ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN SUR LE PATRIMOINE BÂTI**

### **★ Travaux à réaliser sur le patrimoine bâti de la Ville de Limoges, de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et du Syndicat Mixte du Parc des Expositions – Lot n° 2 : Gros œuvre – Attribution du marché à bons de commande**

Dans le cadre des travaux à réaliser sur le patrimoine bâti de la Ville, de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et du Syndicat Mixte du Parc des Expositions, un nouvel appel d'offres ouvert a été lancé concernant le lot n° 2 : Gros œuvre, qui avait été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres de la Ville, le 15 mai 2008.

Cette commission, à nouveau réunie le 11 septembre 2008, a attribué le lot susvisé à la Société EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN, qui propose un rabais de 16 %.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché sans montant minimum ni maximum, à intervenir avec cette société pour une durée d'un an à compter de sa date de notification.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

### **★ Entretien et maintenance des ascenseurs et monte-charge dans le patrimoine de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Attribution de marché**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charge dans le patrimoine de la Ville et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 18 septembre 2008, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la Société OTIS, pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification, sans montant minimum ni maximum.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

### **ADOPTE à l'UNANIMITE**

**\* Vérification, entretien et achat des extincteurs dans le patrimoine de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Attribution de marché**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la vérification, l'entretien et l'achat d'extincteurs pour le patrimoine de la Ville et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 11 septembre 2008, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la Société CHRONOFEU, pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification et un montant compris entre un minimum de 32.000 €HT et un maximum de 128.000 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**\* Nettoyage des hottes d'extraction dans le patrimoine de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole – Attribution de marché**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue du nettoyage des hottes d'extraction dans le patrimoine de la Ville et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 18 septembre 2008, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la Société VIDANGES NOUVELLES, pour une durée de quatre ans à compter de sa date de notification et un montant compris entre un minimum de 32.000 €HT et un maximum de 128.000 €HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Maintenance du matériel de gestion technique centralisée dans les bâtiments communaux –  
Avenant n° 1 au marché n° 2005-099 conclu avec la Société NAPAC**

La Société NAPAC, titulaire du marché de maintenance du matériel de gestion technique centralisée dans les bâtiments communaux, a, suite à sa fusion avec la Société SCHNEIDER ELECTRIC TELECONTROL, adopté la dénomination sociale de cette société.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir au marché susvisé afin de transférer à la Société SCHNEIDER ELECTRIC TELECONTROL les droits et obligations de la Société NAPAC.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**★ Vérification, entretien et dépannage des climatisations et groupes froids dans le patrimoine de la Ville de Limoges et de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole –  
Convention constitutive de groupement de commandes - Appel d'offres ouvert**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la vérification, l'entretien et le dépannage des climatisations et groupes froids dans leur patrimoine respectif.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville, à l'issue duquel un marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## ACQUISITION DE VÉHICULES LÉGERS EN VINGT CINQ LOTS – ATTRIBUTION DE MARCHÉS

Un appel d'offres ouvert a été lancé en 25 lots en vue de la fourniture de véhicules légers pour la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre d'un groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie les 25 et 30 septembre 2008, a attribué les marchés comme suit :

<b>LOTS</b>	<b>SOCIETES</b>	<b>VEHICULES</b>	<b>PRIX</b>
<b>1</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	3 véhicules Renault TWINGO Authentique 1.2 60 CV ECO 2	23 025.00 €TTC
<b>2</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	2 véhicules RENAULT CLIO Campus Evolution Authentique DCI 65 avec option	19 398.00 €TTC
<b>3</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	2 véhicules RENAULT CLIO Campus Evolution Authentique 1.2-60 avec options	17 603.00 €TTC
<b>4</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	2 véhicules RENAULT CLIO Campus Evolution Authentique 1.2-60 avec options	17 603.00 €TTC
<b>5</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	3 véhicules DACIA LOGAN MCV Ambiance 1.6 MPI 90 avec options	35 856.00 €TTC
<b>6</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	1 véhicule RENAULT KANGOO Authentique DCI 70 – ECO 2 avec options	12 662.50 €TTC

<b>7</b>	MIDI AUTO 87 Rue de Feytiat 87000 LIMOGES	1 véhicule CITROEN BERLINGO Multispace Pack HDI 92 avec option	15 690.50 €TTC
<b>8</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	2 véhicules DACIA LOGAN MCV Ambiance 1.4 MPI 75 avec variante + options	22 904.00 €TTC
<b>9</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	1 véhicule RENAULT Grand SCENIC 7 places Emotion DCI-105 ECO 2	21 615.91 €TTC
<b>10</b>	SCS GOUTARD J.F. 82, rue de Feytiat 87000 LIMOGES	6 véhicules FIAT SCUDO tôlé Pack 1.0-CH1 C2.0 Multijet 120	100 736.93 €TTC
<b>11</b>	POIDS LOURDS SERVICE A . PAROT Rue du Petit Theil 87280 LIMOGES	1 véhicule 4x4 IVECO MASSIF 25 S- 15 SW 3 portes	28 199.80 €TTC
<b>12</b>	MIDI AUTO 87 Rue de Feytiat 87000 LIMOGES	2 véhicules CITROEN BERLINGO FIRST GNV 1.4 avec options	28 788.72 €TTC
<b>13</b>	MIDI AUTO 87 Rue de Feytiat 87000 LIMOGES	1 véhicule CITROEN BERLINGO Court Confort Club HDI 92 Motricité renforcée FAM	17 084.00 €TTC
<b>14</b>	PACIFIC AUTO 2, rue Amédée Bollée 87000 LIMOGES	2 véhicules PIAGGIO PORTER Electrique TIPPER	46 124.94 €TTC
<b>15</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	2 véhicules RENAULT MASTER Benne Propulsion PH3 simple cabine L1-3T5 3.0 DCI 130 avec options	63 769.20 €TTC
<b>16</b>	LES GRANDS GARAGES DU LIMOUSIN 357, route de Toulouse BP 903 87017 LIMOGES Cedex	1 véhicule PEUGEOT BIPPER 117L1 STANDARD 1.4 HDI 70 avec option	13 298.03 €TTC
<b>17</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	1 véhicule Frigorifique RENAULT KANGOO Express Confort DCI 85 Eco2	27 022.18 €TTC
<b>18</b>	SCS GOUTARD J.F. 82, rue de Feytiat 87000 LIMOGES	1 véhicule FIAT DUCATO fourgon Pack 305 MH2 Multijet	23 711.81 €TTC

<b>19</b>	SCS GOUTARD J.F. 82, rue de Feytiat 87000 LIMOGES	2 véhicules FIAT DUCATO Fourgon Pack 3.5 MH2 Multijet	41 542.28 €TTC
<b>20</b>	SCS GOUTARD J.F. 82, rue de Feytiat 87000 LIMOGES	1 véhicule FIAT DUCATO fourgon Pack 305 LH2 -2.3 Multijet	24 094.22 €TTC
<b>21</b>	MIDI AUTO 87 Rue de Feytiat 87000 LIMOGES	2 véhicules CITROEN JUMPER tôlé Confort 3.3 L2H2 – HDI 100	43 468.40 €TTC
<b>22</b>	BERNIS TRUCKS ZI Nord Rue Henri Giffard 87280 LIMOGES	1véhicule RENAULT MASTER 120-35 Châssis Cabine L3 avec benne basculante amovible et 2 caissons grand volume amovibles avec option fermeture centralisée des portes	55 238.26 €TTC
<b>23</b>	LIMOGES DIFFUSION AUTOMOBILES 79, av L. Armand BP 1323 87058 LIMOGES Cedex	1véhicule aménagé en fourgon funéraire RENAULT TRAFIC Plancher Cabine Grand Confort L2H1 DCI 115 Equipement DUCARME	75 693.38 €TTC
<b>24</b>	MIDI AUTO 87 Rue de Feytiat 87000 LIMOGES	2 véhicules CITROEN JUMPER tôlé Confort 3.3 L3H2 HDI 100	59 492.18 €TTC
<b>25</b>	MIDI AUTO 87 Rue de Feytiat 87000 LIMOGES	2 véhicules CITROEN JUMPY tôlé Confort 1000 L1H1 HDI 120 avec option galerie	38 731.01 €TTC

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les fournisseurs retenus.

#### **ADOPTE**

Se sont abstenus :

- Mme RIVET. M. BÉLÉZY

**FOURNITURE D'OBJETS PROMOTIONNELS – CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

Une procédure adaptée est envisagée, en trois lots comme suit, en vue de l'acquisition d'objets promotionnels dans le cadre de marchés à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable, sans que leur durée totale excède deux ans :

- lot 1 – Objets promotionnels issus du commerce équitable :
  - montant minimum annuel : ..... 2.000 €HT,
  - montant maximum annuel : ..... 14.000 €HT,
  
- lot 2 – lot réservé (art. 15 du Code des Marchés Publics) – Objets provenant d'une entreprise adaptée
  - montant minimum annuel : ..... 500 €HT,
  - montant maximum annuel : ..... 2.000 €HT,
  
- lot 3 – Objets promotionnels ordinaires :
  - montant minimum annuel : ..... 5.000 €HT,
  - montant maximum annuel : ..... 28.950 €HT.

Afin que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole puisse utiliser ces marchés, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour la constitution d'un groupement de commandes confiant à la Ville la gestion de la procédure ainsi que la signature et l'exécution des marchés au nom du groupement.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **IMPRESSION ET FAÇONNAGE DE DOCUMENTS – ATTRIBUTION DE MARCHÉS**

Un appel d'offres ouvert a été lancé en huit lots en vue de la réalisation de travaux d'impression et de façonnage de documents pour la Ville, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre d'un groupement de commandes.

La commission d'appel d'offres de la Ville, chargée d'examiner les offres, réunie le 25 septembre 2008, a attribué comme suit les marchés à bons de commande à intervenir, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, sans montant minimum ni maximum, avec trois titulaires au maximum pour chaque lot :

Lot 1 – impression et façonnage de divers documents :

- Rivet Presse Editions,
- Imprimerie Champagnac,
- Korus Editions.

Lot 2 – impression de bâches et panneaux :

- Maqprint,
- MS2,
- Lavours Diffusion.

Lot 3 – impression numérique, scanner et tirage de plans :

- Maqprint.

Lot 6 : façonnage de documents :

- Imprimerie Technique,
- GDS.

Lot 7 : impression de carnets de contravention :

- Paragon Transaction.

Les lots 4 -réalisation de préimprimés-, 5 -impression plastique-pvc- et 8 -impression de tickets et cartes pour les sports et centres culturels- ont été déclarés infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES – APPEL D’OFFRES OUVERT – MARCHÉ À BONS DE COMMANDE – ANNÉE 2008**

Un appel d’offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture des colis de Noël qui seront distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus résidant sur la commune de Limoges, ainsi qu’aux pensionnaires des établissements municipaux pour personnes âgées et aux personnes séjournant dans les hôpitaux Chastaingt et Jean Rebeyrol.

La commission d’appel d’offres, réunie le 18 septembre 2008, a attribué à cet effet un marché à bons de commande à la Société Valette Foie Gras-Gastronomie pour une durée d’un an et des quantités annuelles comprises entre un minimum de 12.900 colis (12.000 colis traditionnels et 900 pour les personnes hospitalisées) et un maximum de 15.000 colis. Les prix unitaires des colis s’établissent à 12,65 €HT pour le colis traditionnel et 9,40 €HT pour le colis destiné aux personnes hospitalisées.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société Valette Fois Gras-Gastronomie.

**ADOPTE à l’UNANIMITE**

## **ORGANISATION D'ANIMATIONS DANS LE CADRE DE LA « SEMAINE DU GOÛT » DU 13 AU 19 OCTOBRE 2008**

Dans le cadre de la dix-neuvième édition de la « Semaine du Goût », qui se déroulera du 13 au 19 octobre 2008, des animations seront organisées le samedi 18 octobre en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers, l'Association Limousine du Goût, le CFA du Moulin Rabaud, le lycée Jean Monnet, le Syndicat des Pâtisiers et la Fédération Départementale Hôtelière.

Ces animations seront coordonnées autour de productions locales mettant en valeur, cette année, la cuisine alsacienne.

Compte tenu du succès remporté auprès du public les années précédentes, certaines actions seront reconduites place de la Motte, rue Haute-Vienne et place Haute-Vienne, comme le marché du goût ainsi que des dégustations variées.

La Ville apportera son concours financier à l'organisation de ces animations pour un montant maximum de 3.700 €

Par ailleurs, compte tenu du programme proposé, la Ville est susceptible d'être retenue comme partenaire officiel de la « Semaine du Goût » et de bénéficier ainsi de la médiatisation de l'événement, la Collective du Sucre, qui assure au plan national la promotion de la manifestation, mettant à disposition du partenaire différents supports de communication.

Le Conseil municipal :

- 1) donne son accord au programme envisagé et à la présentation d'un dossier de candidature à la « Semaine du Goût »,
- 2) autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Collective du Sucre.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

Conformément aux dispositions de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et à la circulaire du Ministère de l'Intérieur, de l'Outremer et des Collectivités Territoriales en date du 24 septembre 2008 relative à la réforme des taxes locales sur la publicité, le Conseil municipal décide :

- l'application sur le territoire de la commune de la taxe locale sur la publicité extérieure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en substitution de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008,
- l'application du tarif de référence fixé par la loi pour les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes et les enseignes, soit 15 €/m<sup>2</sup> par an,
- l'exonération de cette taxe pour les enseignes dont la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 m<sup>2</sup>.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **REDEVANCE DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal complète la délibération en date du 4 décembre 2007 fixant le montant de la redevance due par les opérateurs de communications électroniques pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2007, en précisant que ces tarifs s'établissent comme suit :

- 31,69 €par km et par artère pour utilisation du sol ou du sous-sol du domaine public routier,
- 42,26 €par km et par artère en aérien,
- 21,13 €par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Ces montants serviront de base au calcul de la redevance due pour l'année 2008.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **AIRE DE STATIONNEMENT DES CARAVANES DES INDUSTRIELS FORAINS PARTICIPANT À LA FÊTE FORAINE D'HIVER - REDEVANCE D'OCCUPATION**

Les caravanes des industriels forains qui participent à la fête foraine d'hiver du Champ de Juillet sont accueillies sur l'esplanade de l'Aurence du Parc des Expositions et sur le parking sis à proximité, rue Henri Frenay.

Pour le prochain séjour des industriels forains, prévu du 2 décembre 2008 au 7 janvier 2009, le Conseil municipal fixe le montant de cette redevance forfaitaire, comprenant les droits de consommation d'eau et les frais de séjour, à 160 €par forain titulaire d'un emplacement sur la fête d'hiver.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES « VOIRIE » – AVENANT N° 1 POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

La Ville a transféré les compétences « voirie » et « éclairage public » à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

Suite au transfert de la compétence voirie, une convention de mise à disposition de services est intervenue avec Limoges Métropole, prévoyant le remboursement à la Ville de charges de fonctionnement assumées dans le cadre de la régie communale.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 1 à la convention susvisée afin d'y inclure le remboursement par Limoges Métropole de fournitures d'éclairage public acquises et comptabilisées par la Ville.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **FOURNITURE DE SEL DE DÉNEIGEMENT – APPEL D’OFFRES OUVERT – ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Dans le cadre du Plan d’Intervention pour la Viabilité Hivernale, la Ville doit disposer d’un stockage permanent de fondants routiers, en quantités suffisantes.

A cet effet, un appel d’offres ouvert a été lancé en vue de la fourniture de sel pour le déneigement et le déverglacement des routes.

La commission d’appel d’offres, réunie les 11 et 18 septembre 2008, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à la société SODEXMA, pour une durée d’un an renouvelable trois fois et un montant annuel compris entre un minimum de 10.000 €TTC et un maximum de 100.000 €TTC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

**ADOPTE à l’UNANIMITE**

**INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE RÉCUPÉRATION DES MÉTAUX – IMPASSE DU MAS SARAZIN À COUZEIX**

Par arrêté en date du 18 août 2008, Mme le Préfet de la Région Limousin et du Département de la Haute-Vienne a ordonné une enquête publique concernant la demande présentée par la Société Industrielle de Récupération des Métaux (SIRMET) en vue d'être autorisée à exploiter un stockage et des activités de récupération de métaux et véhiculer hors d'usage 31, impasse du Mas Sarazin à Couzeix.

Le dossier correspondant est déposé à la Mairie de Couzeix jusqu'au 24 octobre 2008 inclus.

Le Conseil municipal de la Ville de Limoges, dont l'avis est sollicité en application de l'article R512-20 du Code de l'Environnement, émet un avis favorable à la demande de la SIRMET sous réserve des mesures de bruits réalisées sur le site.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**MAINTENANCE-ASSISTANCE DES LOGICIELS BUSINESS OBJECTS – ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ**

Suite à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 25 septembre 2008, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un marché négocié avec la Société BUSINESS OBJECTS en vue de la maintenance-assistance des logiciels Business Objects.

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an, à compter du 12 décembre 2008, renouvelable trois fois par période d'un an et un montant fixé à 29.041,92 €HT pour la première période, révisable à chaque reconduction.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**LEGS A LA Ville DE LIMOGES**

Par délibération en date du 4 avril 2008 le Conseil municipal a décidé d'accepter un legs universel consenti au profit de la Ville.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les actes notariés permettant la clôture de la succession du légataire.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**COTES IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR – EXERCICES 1988-2007**

Le Trésorier Principal de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 1988 à 2007 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 10.126,54 €soit :

- budget principal : ..... 7.203,48 €
- budget eau : ..... 2.923,06 €

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non-valeur.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## **ACCUEIL DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE CADRE D'UN SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Association Trisomie 21 Haute-Vienne, en vue de l'accueil, dans les services municipaux, de personnes handicapées dépendant du Service d'Aide par le Travail « Hors les murs » géré par cette association.

La Ville remboursera au Service d'Aide par le Travail la rémunération des personnes accueillies, les charges sociales afférentes, en fonction du taux de l'activité exercée ainsi que la constitution de la réserve garantie et les frais de mutuelle santé.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

## PERSONNEL COMMUNAL – APPROBATION DE DIVERSES DÉCISIONS

Le Conseil municipal :

- 1) décide la **transformation d'un poste** de puéricultrice territoriale en sage-femme territoriale,
  
- 2) donne son accord au **recrutement** de :
  - un agent de développement local à la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale,
  - un agent de médiation sociale pour le quartier de Beaubreuil,
  - un adulte relais pour l'animation des maisons du Renouvellement Urbain,
  
- 3) actualise :
  - la **rémunération d'agents contractuels**,
  - les **conditions d'emplois et de rémunération des personnels contractuels artistiques et technico-artistiques de l'Opéra Théâtre** de Limoges.

**ADOPTE à l'UNANIMITE**

**APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DÉCISIONS**

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### **MOTION D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES - CRISE FINANCIERE : LES COLLECTIVITES LOCALES ONT BESOIN DU SOUTIEN DE L'ETAT**

#### **ADOPTE**

Ont voté contre les conseillers municipaux  
présents ou représentés :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE  
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY  
Mme GENTIL. M. GOURINAT

### **MOTION D'URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES – FESTIVAL DES FRANCOPHONIES : LE DESENGAGEMENT DE L'ETAT**

#### **ADOPTE**

Se sont abstenus les conseillers municipaux  
présents ou représentés :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE  
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY  
Mme GENTIL. M. GOURINAT
- Mme RIVET. M. BÉLÉZY

### **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES CONCERNANT LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

#### **ADOPTE**

Ont voté contre les conseillers municipaux  
présents ou représentés :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE  
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY  
Mme GENTIL. M. GOURINAT

## **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES CONCERNANT LA PRIVATISATION DE LA POSTE**

### **ADOPTE**

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE  
M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY  
Mme GENTIL. M. GOURINAT
- Mme RIVET. M. BÉLÉZY

## **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMOGES CONCERNANT LE FICHIER EDWIGE**

### **ADOPTE**

Se sont abstenus :

- M. PAULIAT-DEFAYE. Mme BERRY

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER. Mme LABARDE  
Mme GENTIL. M. GOURINAT
- Mme RIVET. M. BÉLÉZY